

SÉANCE DU 5 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des loisirs, sous la présidence de Mr le Maire, Christian Ruault.

Présents : Mmes Bonnier V ; Brault-Louvet M ; Gazeau E ; Labory S ; Pichonneau P ;
MM Bossis D ; Courais P ; Lechat A ; Moreau C ; Moreau J ; M Pecquery C.

Absents excusés : Mmes Desfete C, Desveaux K et M Hardouin A.N

Secrétaire : Mme Pichonneau P

Date de la convocation :	27/02/2024
Date d'affichage :	27/02/2024
Nombre de conseillers :	12

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 6 FEVRIER 2024

Le procès-verbal du 6 février 2024 est validé à l'unanimité.

DELIBERATIONS VERSEMENT FONDS DE CONCOURS SIEML

Changement des armoires électriques :

2252.57€ pour les rues suivantes : lot de la Jumelière, rte de la Chartrie et rte de Longué

2357.89€ pour les rues suivantes : Rue de l'ancien Lavoir

Décision du Conseil municipal : DCM2024-003

OBJET : Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public.

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu le règlement financier du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

ARTICLE 1

La collectivité de Saint-Philbert-du-Peuple par la délibération en date du 5/03/2024 décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante :

DEV311-24-51 Suite contrôle technique, mise aux normes de l'armoire C1, Rue de l'Ancien Lavoir

- Montant de la dépense : 3143.85€ Net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 2357.89€ Net de taxe

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le président du SIEML,
Monsieur le Maire de Saint-Philbert-du-Peuple

Le comptable de Saint-Philbert-du-Peuple
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil municipal : DCM2024-004

OBJET : Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public.

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu le règlement financier du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

ARTICLE 1

La collectivité de Saint-Philbert-du-Peuple par la délibération en date du 5/03/2024 décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante :

DEV311-24-52 Suite contrôle technique, mise aux normes de l'armoire C3, C4 et C5

- Montant de la dépense : 3003.57€ Net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 2252.68€ Net de taxe

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le président du SIEML,
Monsieur le Maire de Saint-Philbert-du-Peuple
Le comptable de Saint-Philbert-du-Peuple
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION ACQUISITION JEUX EXTERIEURS

Le CMJ lors du dernier conseil, demande s'il est possible que des jeux extérieurs soient installés auprès de la sauterelle et aux abords du stade. Un devis a été réalisé par MEFRAN collectivité pour deux tables de tennis de table et un pont suspendu pour un montant de 5738.40€ TTC

Une demande de subvention a été faite auprès de l'Agglo de Saumur dans le cadre de la promotion de « sport et santé ». A ce jour en attente d'une réponse. Une demande sera également faite auprès de la MSA.

Décision du Conseil municipal : DCM2024-005

Le Conseil Municipal après délibération décide à l'unanimité d'acquérir des jeux extérieurs et de retenir le devis présenté par MEFRAN collectivité pour un montant de 5738,40€ TTC.

Une demande de subvention a été faite auprès de l'Agglo de Saumur dans le cadre de la promotion de « sport et santé ».

DELIBERATION CONVENTION ADS 2024

ADS : Autorisation Droit du Sol
Déclaration préalable = taxe aménagement
L'adhésion à la convention avec l'ADS apporte une garantie juridique
Cout annuel de l'adhésion 2300€ +100€ par acte

Décision du Conseil municipal : DCM2024-006

OBJET : Urbanisme-Instruction des autorisations et actes relatifs au droit des sols et à la réglementation de la publicité extérieure, enseignes et pré-enseignes- Convention de prestation de services- avenant n°2

Considérant les transferts de compétences en matière de police de la publicité au 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que cette compétence relèvera in fine des maires des communes de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;

Vu la demande des communes adhérentes au Pôle ADS à ce que la ville de Longué-Jumelles leur propose une prestation d'instruction des autorisations en matière d'affichage extérieur et considérant qu'elles ne disposent pas des moyens humains pour répondre à leurs obligations en la matière ;

Vu l'évolution de l'interface du logiciel fourni par la société OPERIS, évoluant vers OXALIS-EXPERT, incluant des nouvelles fonctionnalités du logiciel et induisant un coût supplémentaire devant être répercuté sur le droit d'accès annuel au service ;

Vu le projet d'avenant n°2 de la convention portant la revalorisation du droit d'accès annuel au service et incluant l'évolution des prestations assurées par le Pôle ADS pour ses communes adhérentes en matière d'instructions des autorisations d'affichage extérieur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 de la convention de prestation de services relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs au droit des sols et à la réglementation de la publicité extérieure, enseignes et pré-enseignes, joint à la présente ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

REPAS DES AINES DU 8 MAI

Le prestataire retenu pour le repas des aînés est « L'instinct culinaire » pour un menu à 25€. Les personnes de +70 ans ne participant pas au repas, auront la possibilité comme chaque année de venir en mairie jusqu'au 28 juin récupérer 2 bons de 10€ par personne à utiliser dans les commerces de la commune.

BILAN : SORTIE ASSEMBLEE NATIONALE

Bilan positif des visites du Muséum d'histoires naturelles, de l'Assemblée nationale et de la tour Eiffel

Joindre une photo du groupe du CMJ pour l'article du Courrier de l'Ouest.

ARROSAGE : TERRAIN DE FOOT

Investissement à programmer pour l'arrosage du terrain de foot.

Anjou paysage a édité un devis pour un programmeur 1258€ HT + démontage et pose 480€ HT soit un montant total de 1738€ HT.

L'achat d'un rouleau à Espace émeraude 700€ HT

INITIO CONSEIL : VALIDATION DU PLAN D'AMENAGEMENT « QUARTIER DE LA NOUE »

Le permis d'aménager devrait être déposé semaine 11

Le plan a été légèrement modifié : recul de 10 mètres par rapport au bois classé, re décalage du plan/ maisons).

COMPTE RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS

- CMJ : Prochaine réunion le 22 mars
- Nettoyons la nature : le 19 avril 2024
- Parcours du cœur : le 2 juin
 - Bâtiments communaux :
- Club house : démarrage des travaux semaine 11 (étude béton non fournie à retarder les travaux)
- Bar de l'Union : Changement des menuiseries faites par l'entreprise BLANCHET Eric, la chaudière sera changée durant le mois de mars
- Curage des fossés terminée, pas de grue au « Gué de Terry »
- Salle des sports : fuite d'eau l'entreprise BAUNE doit réintervenir

- Action sociale :
- Le troisième stage de la Source ligérienne a été réalisé dans la salle de convivialité du 28 février au 1^{er} mars.
Atelier Pixel'art avec l'animateur Waldo
participants 6 enfants et 4 adultes

Prochain stage aux vacances d'Avril avec l'animateur Manouska Street art sur transfo téléphonique

QUESTIONS DIVERS

- Projet de voie verte en cours : Longué, Vivy, Blou
- Budget : RDV à la trésorerie le 14 mars avec Mme Fayard pour budget 2024
- Marianne : choix
- Cuisine centrale : réunion à Saumur pour le lancement du projet. Ouverture de la cuisine en 2028 en prévision + de 2000 repas par jour et 6 millions d'investissement.